



ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2016

Produit

Les produits d'exploitation sont constitués :

- Du paritarisme 2016 comptabilisé à hauteur de 28 000 € (somme encaissée en janvier 2017)
- De produits lié aux contrats de travail aidés = 17 323 €
- De transferts de charges = 7 947 € correspondant pour l'essentiel à la prise en charge par le SNUMF de 2 mois de salaires de Faboula (novembre et décembre 2016 totalisant 5 894 € charges sociales et frais de déplacement inclus) et à un remboursement de factures Goodies par le syndicat = 1 354 €
- Des cotisations à hauteur de 24 000 € : ce montant correspond aux cotisations nettes des montants à reverser à la fédération nationale ; des cotisations 2016 ont été constatées en produits à recevoir comme suit : cotisations 2016 à recevoir = 32 982 euros (GMK 1660 euros ; MCF 7338 euros ; SIM 7500 euros ; ANMP 16484 euros) – A fin décembre 2016, le montant des cotisations à reverser au national est de 22 617 euros
- Les fonds dédiés antérieurs ont été repris ; ils concernaient des honoraires d'avocats.

Charges

- Pour information, les charges sociales non payées afférentes aux salaires du Trésorier ont été estimées à 7 528 € et comptabilisées en charges à payer.
- La dotation aux amortissements concerne le site internet amorti sur 3 ans
- Une provision pour risque a été comptabilisée pour 8 729 € , elle concerne les frais non justifiés du Trésorier à fin décembre 2016.

Eléments exceptionnels :

Il s'agit des régularisations des erreurs d'imputation comptable constatées sur les années antérieures (2012 à 2015)

Le résultat de l'exercice 2016 est négatif à hauteur de – 196 475 euros.

Ces derniers ont été approuvés par notre Conseil Fédéral.

